

Compte-rendu de la conférence donnée à Troyes par Monsieur Laurent Dandrieu

Rappelons tout d'abord que Monsieur Laurent Dandrieu est rédacteur en chef, responsable de la partie culture et critique cinématographique au sein de l'hebdomadaire Valeurs Actuelles. Il est aussi écrivain et l'auteur, notamment, du livre " Église et Immigration : le Grand Malaise ", dont le thème sera l'objet de cette conférence.

Monsieur Laurent Dandrieu commence son intervention en citant un extrait d'un livre écrit par Simone Weill, et publié en 1949, intitulé " L'enracinement ou prélude à une déclaration des devoirs envers l'être humain " : « *Le premier besoin de l'âme, celui qui est le plus proche de sa destinée éternelle, c'est l'ordre ; c'est-à-dire un tissu de relations sociales tel que nul ne soit contraint de violer des obligations rigoureuses pour exécuter d'autres obligations.* »

Aujourd'hui, il y a un degré très élevé de désordre et d'incompatibilité entre les obligations. Quiconque agit de manière à augmenter cette incompatibilité est un facteur de désordre. Quiconque agit à la diminuer est un facteur d'ordre. Quiconque, pour simplifier les problèmes, nie certaines obligations, a conclu en son cœur une alliance avec le crime. »

Pour Monsieur Dandrieu, il est indubitable qu'aujourd'hui l'Église catholique est devenue un facteur de désordre tant celle-ci semble s'ingénier, depuis des décennies désormais, à créer pour le fidèle une incompatibilité profonde entre deux obligations : celle de la fidélité que le citoyen doit à sa patrie terrestre et celle qu'il doit, en tant que catholique, aux préceptes évangéliques, et notamment, s'agissant de la question de l'immigration, à la phrase de Saint-Mathieu : « J'étais un étranger et vous m'avez accueilli. »

Cette phrase de Saint-Mathieu est souvent manipulée et transformée en une sorte d'injonction à ouvrir nos frontières à tous les candidats à l'immigration qui se pressent à nos portes. À ce propos, Monsieur Dandrieu revient sur les positions et les interventions de l'actuel pape François quant à cette question de l'immigration.

Pour le pape François, l'Europe se serait faite de migrations et d'invasions et donc, selon lui, les migrations ne sont pas un danger mais un défi pour croître. Le pape François a dénoncé : « le refus d'accueillir enraciné en ultime analyse dans l'égoïsme et amplifié par les démagogues populistes. »

Selon Monsieur Dandrieu : « L'Église catholique discréditée par avance toute velléité de résister à l'invasion migratoire comme étant un insupportable égoïsme. » Toujours selon Monsieur Laurent Dandrieu, l'Église qui est devenue, sur cette question des migrations, un facteur de désordre. Elle nous place dans un dilemme et la question se pose de savoir comment nous pourrions faire pour en sortir.

Monsieur Dandrieu pense qu'il faut tout d'abord, pour sortir de ce dilemme, "déconstruire" les prises de position de l'Église sur ce sujet et considère que ces prises de position sont fallacieuses. Elles sont fallacieuses, tout d'abord, car elles mènent à une autre sorte d'idolâtrie de l'accueil de l'Autre, en ignorant volontairement tout autre critère.

Elles sont fallacieuses car elles minorent le danger de l'islam et mettent de côté des pans entiers de la doctrine catholique.

Pour sortir du dilemme dans lequel nous place l'Église catholique, il faut ensuite être en capacité de critiquer ces positions qui sont, en fin de compte, des positions de nature politique face auxquelles le fidèle catholique a le droit de conserver sa liberté de conscience et son esprit critique.

Il faut enfin, toujours dans cette volonté de sortir du dilemme dans lequel nous place l'Église catholique, être capable d'ouvrir des voies alternatives. Il affirme, tout d'abord, avoir analysé, pour écrire ce livre, tous les textes émis par l'Église sur cette question depuis le début, c'est-à-dire depuis la fin des années 40.

Il ressort de l'analyse de tous ces textes que le pape François, par-delà un style qui lui est propre, demeure dans la continuité de ses prédécesseurs. Rappelons que le premier grand texte sur la question de l'immigration a été émis en 1952, durant le pontificat de Pie XII. S'agissant de l'Église c'est donc très récent. Pour Monsieur Dandrieu, dès l'origine, le discours de l'Église sur cette question de l'immigration est faussé par deux biais.

Tout d'abord, l'Église semble ne considérer cette question que du point de vue des immigrés. Dans son discours sur l'immigration, les peuples des pays d'accueil ne sont en effet jamais pris en considération par l'Église et semblent toujours relégués au rang de figurant. L'autre biais qui fausse le discours de l'Église, selon Monsieur Laurent Dandrieu, c'est qu'il s'agit toujours d'un migrant abstrait. L'Église ne semble pas s'intéresser aux profils des migrants qui se pressent à nos frontières.

L'Église ne semble pas non plus beaucoup se soucier du nombre de "migrants" qui arrivent. Dans ses discours, l'Église

évoque des individus, des personnes, des familles, mais ne paraît pas se poser la question, pourtant primordiale, du nombre, de la masse. Car enfin, c'est un truisme, la question de l'intégration ne s'envisage pas de la même façon selon qu'il s'agisse de quelques familles seulement ou bien de centaines de milliers d'hommes et de femmes venus de régions du monde aux mœurs, aux cultures et aux traditions bien différentes des nôtres. De tout ceci, l'Église n'en a cure.

Pie XII est le premier à avoir, en 1948, défini un droit à migrer. Toutefois ce droit à migrer était, à cette époque, limité à des cas d'extrême nécessité, c'est-à-dire quand les moyens de subsistance les plus élémentaires faisaient défaut dans le pays d'origine. Cette réserve au droit à migrer va rapidement disparaître du discours des Papes.

Ainsi Jean XXIII, en 1963, parle : « d'un droit inhérent à la personne humaine que la faculté de se rendre en un tel pays où on espère trouver des conditions de vie plus convenables pour soi et pour sa famille. » Jean-Paul II évoque quant à lui, en 1981, le : « droit de chercher de meilleures conditions de vie dans un autre pays. » En ce sens, Jean-Paul II va d'ailleurs prendre position, à plusieurs reprises, en faveur de la régularisation des immigrés clandestins.

En 2013, Benoît XVI cite au nombre des droits humains fondamentaux : « la faculté pour chacun de s'établir là où il l'estime le plus opportun pour une meilleure réalisation de ses capacités, de ses aspirations et de ses projets. »

On est donc loin, désormais, du critère de la stricte nécessité, défini jadis par Pie XII, pour justifier le droit à migrer... Dès les années 60 on constate, dans le discours de l'Église, une absolutisation du droit à migrer. D'où vient cette absolutisation du droit à migrer ?

Il est frappant de constater que cette absolutisation du droit à migrer commence dans les années 60, à une époque où l'Église semble s'abandonner à une sorte d'ivresse de la mondialisation heureuse, où elle se sent investie d'une mission : celle d'œuvrer à l'unité de la "famille humaine".

C'est cette volonté d'œuvrer à l'avènement de l'unité de la "famille humaine" qui va pousser Jean XXIII à réclamer la mise en place d'une autorité politique mondiale. Demande qui sera reprise, 40 ans plus tard, par Benoît XVI.

C'est toujours dans cette perspective d'œuvrer à l'avènement de l'unité de la "famille humaine" que Jean-Paul II fait, après Paul VI, l'éloge messianique de l'immigration. En 1987, il affirme ainsi : « Par les migrations, la société est devenue un creuset de races, de religions et de cultures duquel on espère un nouveau monde, à hauteur d'homme, fondé sur la vérité et la justice. »

De Paul VI à François, en passant par Jean-Paul II et Benoît XVI, tous expriment leur espérance de voir, grâce aux migrations, une humanité nouvelle se forger, préfiguration de la cité sans frontières de Dieu.

Pour François : « Les migrations peuvent faire naître la possibilité d'une nouvelle évangélisation, ouvrir des espaces à la croissance d'une nouvelle humanité, annoncée par avance dans le mystère pascal, une humanité pour laquelle toute terre étrangère est une patrie et toute patrie est une terre étrangère. » Les Papes s'accordent à voir, dans ces migrations massives, le signe par excellence d'un plan de rédemption de Dieu pour l'homme. À cet égard, et contrairement à ce qui est souvent dit dans les milieux catholiques, le pape Jean-Paul II n'a pas fait preuve de beaucoup plus de réalisme quant à cette question de l'immigration.

Pour le pape François, si nous vivons une « invasion arabe sans précédent », nous n'avons cependant pas d'autres choix que d'accueillir avec bienveillance ces envahisseurs, il y a peut-être quelque chose de plus grave encore, chez le pape François, que sa bienveillance vis-à-vis des "migrants" : c'est son indulgence vis-à-vis de l'islam. Il a en effet affirmé, à plusieurs reprises, que nous n'avons rien à craindre de l'islam...

Cependant, là encore, cette position vis-à-vis de l'islam n'est pas propre au pape François. Cette position de l'Église remonte aux années 60 et Monsieur Dandrieu cite, pour étayer son propos, un texte à cet égard édifiant :

« L'Église regarde aussi avec estime les musulmans qui adorent le Dieu unique, vivant et subsistant, miséricordieux et tout-puissant, créateur du ciel et de la terre, qui a parlé aux hommes. Ils cherchent à se soumettre de toute leur âme aux décrets de Dieu, même s'ils sont cachés, comme s'est soumis à Dieu Abraham, auquel la foi islamique se réfère volontiers.

Bien qu'ils ne reconnaissent pas Jésus comme Dieu, ils le vénèrent comme prophète, ils honorent sa mère, Marie, et parfois même l'invoquent avec piété. De plus ils attendent le jour du jugement où Dieu rétribuera tous les hommes, après les avoir ressuscités. Aussi ont-ils en estime la vie morale et vouent-ils un culte à Dieu, surtout par la prière, l'aumône et le jeûne.

Même si au cours des siècles de nombreuses dissensions et inimitiés se sont manifestées entre les chrétiens et les

musulmans, le saint concile les exhorte tous à oublier le passé et à s'efforcer sincèrement à la compréhension mutuelle ainsi qu'à protéger et à promouvoir, ensemble, pour tous les hommes, la justice sociale, les valeurs morales, la paix et la liberté. »

Vis-à-vis de l'islam, l'Église catholique a développé « un culte des fausses ressemblances » qui masque les vraies divergences qui existent entre ces deux religions, et s'est engagée dans un "dialoguisme", c'est-à-dire dans une caricature de dialogue où la poursuite du dialogue devient une fin en soi, au détriment de l'esprit de vérité qui risquerait de fâcher l'interlocuteur. Cette attitude conduira Jean-Paul II à déclarer que les chrétiens adorent le même Dieu que les musulmans.

Ce "dialoguisme" va conduire l'Église catholique à mettre sous le tapis les sujets qui fâchent, notamment le rapport de l'islam avec la violence ou bien l'incompatibilité de cette religion avec les valeurs occidentales.

Exemples de ce "dialoguisme" :

-> Paul VI, alors en voyage en Ouganda, fait l'éloge des martyrs de l'islam qu'il met sur un même pied que les martyrs chrétiens.

-> C'est Jean-Paul II qui reçoit un coran de la part de dignitaires musulmans irakiens et qui l'embrasse solennellement.

-> C'est encore Jean-Paul II qui, à la fin d'un discours, demande à Saint-Jean-Baptiste de protéger l'islam.

Benoît XVI aura une attitude quelque peu différente. Il va essayer d'avoir, vis-à-vis de l'islam, un discours de vérité.

Cela se traduira par son fameux discours de Ratisbonne qui a déclenché des violences chez les musulmans.

Avec le pape François, on assiste à un retour au "dialoguisme" et à l'angélisme.

À Lampedusa, il souhaite la bienvenue en Europe aux « chers immigrés musulmans » et assure que nous n'avons rien à craindre de leur arrivée car ils sauront nous montrer, affirme-t-il, « le vrai visage de l'islam ».

Monsieur Laurent Dandrieu poursuit son exposé en affirmant que, selon lui, les préceptes catholiques peuvent difficilement fonder une politique migratoire.

Avec une justice qui pardonnerait sans punir, avec une diplomatie qui tendrait systématiquement la joue gauche, avec une économie où l'ouvrier de la onzième heure recevrait, de manière systématique, le même salaire que celui qui a oeuvré tout le jour, une société sombrerait inéluctablement dans l'anarchie et dans la ruine.

De même, vouloir appliquer la parabole du bon Samaritain, qui décrit un homme qui secoure un inconnu rencontré sur sa route, à des millions de "migrants", majoritairement musulmans, qui se pressent à nos frontières, relève de la stupidité ou de la folie. Appliquer ce principe, c'est plonger à coup sûr l'Europe dans le chaos.

Par ailleurs, l'État n'a pas pour rôle d'assurer le salut spirituel des citoyens, mais le bien commun, c'est-à-dire, pour reprendre la formule de Saint-Thomas-d'Aquin, « l'état tranquille de la cité ».

Et cet « état tranquille de la cité » nécessite, toujours selon saint Thomas d'Aquin, la résistance aux agressions extérieures et aux invasions. Le devoir du citoyen consiste alors à collaborer à cette résistance, et non à prôner l'accueil inconditionnel des envahisseurs.

Par ailleurs, la charité, dans la doctrine catholique traditionnelle, n'a pas le droit d'être déraisonnable. Elle doit être efficace et juste.

En ignorant systématiquement la situation et les besoins des Européens, en se focalisant systématiquement sur les seuls besoins des "migrants", le discours catholique actuel oublie un principe énoncé par Saint-Augustin, et repris par Saint-Thomas-d'Aquin : en matière de charité, les plus proches ont un droit de priorité.

Par ailleurs, cet amour pour ce qui nous est proche doit se traduire aussi par un amour de prédilection pour notre patrie.

Ainsi Léon XIII écrivait-il, à la fin du 19e siècle, que : « la loi naturelle nous ordonne d'aimer, d'un amour de prédilection et de dévouement, le pays où nous sommes nés. »

La nation et l'identité nationale semblent pourtant totalement ignorées dans le discours actuel de l'Église.

Or ce droit à protéger son identité et sa culture a toujours fait partie de la doctrine de l'Église, qui a toujours reconnu l'importance des communautés naturelles, et notamment de la patrie, comme cadres naturels de la charité et apprentissage de la fraternité universelle.

Jean-Paul II avait un attachement à la nation qu'il définissait comme : « la communauté la plus importante dans l'histoire spirituelle de l'homme. »

En 1979, alors en visite en Pologne, il déclara aux jeunes Polonais : « L'homme qui vous adresse ces paroles doit sa propre formation spirituelle, depuis les débuts, à la culture polonaise, à sa littérature, à sa musique, à ses arts plastiques, au théâtre, à l'histoire de la Pologne, aux traditions chrétiennes polonaises, aux écoles polonaises, aux universités polonaises, et il vous demande : restez fidèles à ce patrimoine, faites qu'il soit le fondement de votre formation. Faites-en l'objet de votre noble fierté. Conservez et multipliez ce patrimoine. Transmettez-le aux générations futures. »

Dans un autre discours, toujours en Pologne, le pape Jean-Paul II a affirmé que : « la fidélité à l'identité nationale possède aussi une valeur religieuse. »

Il serait bon de rappeler ces déclarations de Jean-Paul II au pape François.

Celui-ci a pourtant écrit, à l'occasion de la Journée mondiale des peuples autochtones : « Exigeons que soient respectés les peuples autochtones menacés dans leur identité et leur existence même. »

Le drame de l'Église, selon Laurent Dandrieu, c'est que celle-ci continue à voir dans les Européens des peuples colonisateurs et dominateurs et refuse de voir que ce sont désormais les peuples européens qui sont des peuples autochtones dont l'identité est menacée sur leur propre sol.

L'Église continue de voir les peuples européens comme des peuples oppresseurs, sans s'apercevoir que les choses se sont inversées, et que ce sont désormais les peuples européens qui sont colonisés.

Sommes-nous condamnés à subir ce discours ou bien une critique catholique de celui-ci est-elle possible ?

Pour Monsieur Dandrieu, les papes, par leurs discours et leurs prises de position sur cette question des migrations, font de la politique. Par conséquent, leurs prises de position peuvent être critiquées et remises en question.

En France, nos évêques n'ont cessé de dénoncer toutes les mesures gouvernementales de restriction de l'immigration comme étant contraires aux droits humains.

Pour appuyer cette affirmation, Monsieur Dandrieu multiplie les exemples de citations émanant des autorités ecclésiastiques.

Le discours de l'Église sur l'immigration, de par sa dimension politique, relève, selon monsieur Dandrieu : « du degré le plus faible d'autorité du magistère, celui qui ne requiert pas d'adhésion particulière du fidèle, sinon l'effort intellectuel honnête et bienveillant pour l'écouter avec loyauté. »

Il y a, dans le droit canon, un article qui précise qu'en cas de désaccord sur des sujets de ce type, le fidèle a le devoir d'émettre une critique constructive auprès de l'Église, et même auprès des autres fidèles.

Trop souvent, les fidèles confondent cette loyauté avec une obéissance systématique et inconditionnelle, et font taire leurs réserves, leurs réticences ou leurs désaccords, pour adopter un enthousiasme de façade, qu'au fond d'eux-mêmes ils n'éprouvent pas sincèrement.

C'est une démission de l'intelligence.

Pour Monsieur Laurent Dandrieu, une évolution du discours de l'Église sur la question de l'immigration est indispensable et vitale, à la fois pour l'Europe et pour l'Église elle-même. Cette évolution se fera, à n'en pas douter.

Fin de la conférence.